



Carte grise voiture amende

Par **seb**, le **09/02/2009** à **15:56**

bonjour,voila j ai acheter une voiture il y a deux ans et je n ai pas fait la carte grise,j ai eu des amendes entre deux que je n ai pas payer et aujourd hui je voudrais vendre le vehicule que va t il se passer si je vais faire la carte grise maintenant merci

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2009** à **16:08**

Bonjour

oooouuuhla. Alors dites vous bien que l'administration ne vous fera pas de cadeau. Vous allez devoir payer toutes les amendes forfaitaires et majorées en plus.

Vous ne pourrez vendre votre véhicule avant d'avoir soldé votre créance. L'administration a dû s'opposer au transfert de carte grise.

Restant à votre disposition.